



Réseau européen
d'espaces naturels

"Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer"



Caractéristiques du site

Nom du site : "Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer"

Désignation en Site d'Intérêt Communautaire SIC n° FR5200657

4 Communes : Talmont-Saint-Hilaire, Saint-Vincent-sur-Jard, Jard-Sur-Mer, le Château-d'Olonne.

Superficie : près de 2 050 ha

1 Descriptif et intérêt du site

Le site est découpé en trois grands ensembles paysagers.

Le littoral est formé pour l'essentiel de petites falaises atteignant près de 22m de haut (Pointe du Payré) sur lesquelles se trouvent des dunes décalcifiées atlantiques, habitats rares et menacés à l'échelle nationale, un massif dunaire et une flèche sableuse instables (plage du Veillon) et de petites étendues dunaires alternant avec les falaises (Jard-sur-Mer). En arrière de ces formations, se trouvent des massifs forestiers de petite taille néanmoins, composés principalement de Pin maritime et de Chêne vert, dont des spécimens remarquables de par leur ancienneté.

L'**estuaire** du Payré, alimenté en eau douce par trois chenaux, abrite l'un des plus petits bassins ostréicoles de France.

Il est l'exutoire unique des **marais du Talmondais** qui s'étendent sur 950 ha. Ce sont des marais salés, avec quelques marais salants encore en activité et des marais à poissons, qui présentent des habitats halophiles et subhalophiles thermo-atlantiques et des espèces qui y sont inféodées, dont la Loure d'Europe.

2 Espèces et habitats d'intérêt communautaire inscrits aux annexes I et II de la directive habitat faune flore et espèces patrimoniales (rares et ou protégées) présentes sur le site (Liste non exhaustive)

Types de milieux et habitats (y compris les espaces traversés en partie par les routes, chemins et zones urbanisées.)	flore	Espèces oiseaux	Mammifères	Insectes et Gastéropodes	Amphibiens /Reptiles
Littoral 34 % du site Estran, milieux dunaires et les falaises					
Récifs (dont récifs d'hermelles) Végétation annuelle de laisse de mer Habitats dunaires (dune blanche, dune mobile, dune grise, dunes fixées à Salix repens, dunes boisées) Forêt dunaire à Chêne vert Végétation des hauts de falaises	Cakile maritima Salsola kali Polygonum maritimum Ammophila arenaria Calluna vulgaris Salix repens Omphalodes littoralis Rumex rupestris Artemisia maritima	Gravelot à collier interrompu Grand Gravelot Mouette rieuse	Grand rhinolophe Murin de Daubenton Campagnol amphibie	Criquets des dunes Courtilière Oedipode	Lézard vert Lézard des murailles
Estuaire (15% du site) et Marais (51% du site) Estuaire, Prés salés, prairies humides et zones humides arrière littorales	flore	Espèces oiseaux	Mammifères	Insectes et Gastéropodes	Insectes et Gastéropodes
Prés-salés Estuaire Vase nue Lagunes Prés-salés atlantiques et méditerranéens	Orchis grenouille Orchis des marais Armoise maritime Bellardie germandrée Erythrée maritime Limonium oreille d'ours	Pipit rousseline Barge rousse Bécasseau variable Bécasseau violet Bécasseau sanderling Courlis corlieu Pluvier argenté Tourneepierre à collier Echasse blanche Avocette élégante Sterne Perregarin Héron cendré Aigrette garzette Héron garde-boeuf Martin-Pêcheur Vanneau huppé Chevalier Gambette	Loutre d'Europe Grand rhinolophe Murin de Daubenton Campagnol amphibie	Agrion mignon Agrion vert Anax napolitain Leste à grands stigmas Criquets des salines Agrion mignon	Couleuvre verte et jaune Coronelle lisse Couleuvre à collier Vipère aspic Pélobate cultripède Pelodyte ponctué Crapaud commun Rainette arboricole Rainette méridionale Grenouille verte Triton palmé Triton marbré Lézard vert Lézard des murailles

Activités (non exhaustives)	Secteurs concernés	Actions		Espèces concernées	Mesures d'atténuation et/ou d'évitement
		Causes	Conséquences		
Chasse	Tous secteurs chassés	Bruit, tir, piétinement Création de plans d'eau permanents ou non. «Cabanisation»	Mortalité d'espèces chassables Dérangement des oiseaux, en reposoir ou en nourrissage (y compris espèces protégées) du fait du bruit, de la présence humaine, et des chiens	Toutes espèces présentes pendant la période de chasse (rapaces hivernants, passereaux, Bécasse, Pluvier doré, Courlis corlieu...)	Nécessité de limiter la chasse aux espaces réservés à cette activité Gestion des niveaux d'eau peut être favorables dans certaines conditions
Tourisme/Sport	Sur tous types de milieux	Circulation des piétons hors sentiers Dérangements liés au bruit et à la présence humaine et de chiens Sport de nature (vélo, cerf volant, raid, course d'orientation, kitesurf, canoë...) Survol à basse altitude d'aéronef Circulation de loisir de véhicules à moteur (moto, quad....)	Destruction d'habitats prairiaux Risque de destruction des nids par piétinement Circulation, retournement des rochers, écrasements, prélèvements ; Bruit destruction potentielle d'habitats et de nids Disparition des zones de nidification Dégradation des milieux naturels et pollutions de toute nature	Toutes espèces animales ou végétales.	Canalisation du public sur les sentiers balisés (contrat environnement littoral) Plus forte pression au printemps et en période estivale (au moment de la nidification). Peu d'impacts en hiver. Canalisation du public. Balisage et information par panneaux Mise en défens d'une partie de la dune Information en amont des organisateurs pour limiter au maximum les dommages
Exploitation sylvicole	Ensemble du massif forestier en bordure de forêt non domaniale	Entretien, Coupes : Ouverture de nouvelles zones. Non respect des programmes d'interventions Conservation de peuplements vieillissants Gestion sylvicole différenciée : diversification des structures horizontales, verticales	Fermeture du milieu par développement de certaines espèces au détriment d'autres, voir disparition si pas de document de gestion adapté à la nature et à taille de la forêt (forêt privée ou publique)	Toutes espèces inféodées au milieu forestier (surtout insectivores)	Travaux à réaliser en dehors des périodes de nidification Conservation des vieux pins ou d'arbres à cavités Choix de la période de traitement, volume et surface à traiter à prendre en compte Nécessité de limiter les impacts sur les échanges entre les sites (si absence de corridor)
		Traitement de la chenille processionnaire du pin	Destruction non sélective des chenilles et impact sur la réserve de nourriture des oiseaux, chiroptères ou insectes inféodés au milieu		Intervention en période optimale, de façon raisonnée après avis scientifique ou naturaliste, en coordination avec le Syndicat Départemental de la lutte contre la chenille processionnaire du pin de Talmont-Saint-Hilaire
Urbanisation (habitations, routes...) Travaux routiers Agriculture Curage	Tous types de milieux	Nuisances liées au développement des équipements urbains. Fractionnement des milieux, isolement des populations : limitation des échanges biologiques avec les zones naturelles périphériques	Destruction irréversible de certains milieux, d'espèces ou d'habitats. Développement de certaines espèces invasives, ou nuisibles Développement de souches résistantes aux substances qui préservent l'environnement	Tous les habitats et espèces	Prise en compte systématique des enjeux environnementaux, de la réglementation locale en amont du projet.

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

Nettoyage des plages ramassage sauvage de débris	Plage	Nettoyage mécanique. Élimination du support de vie des invertébrés. Mobilisation des sédiments. Perte de surfaces utilisables par l'avifaune	Destruction physique de l'habitat "végétation annuelle de laisse de mer", de nids, œufs et poussins. Disparition des ressources trophiques, érosion maritime	Oiseaux nicheurs de la plage et de la dune (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...), hivernants et migrateurs	Respecter les périodes de sensibilité et se conformer aux fiches communales déjà établies sur le ramassage raisonné et manuel des déchets sur les plages
Pêche et chasse illégales (Braconnage)	Tous types de milieux	Ouverture des essailles et modification des niveaux d'eau. Prélèvements de quantités excessives et ou sous la maille	Destruction physique de l'habitat « végétation », des nids, œufs, jeunes, poussins et adultes, dont espèces protégées et/ou réglementées. Conflits d'usages (ex. : pêcheurs à pied, ostréiculteurs)	Oiseaux, poissons, batraciens, hivernants et migrateurs, mollusques, coquillages...	Respecter les périodes de sensibilité des espèces et habitats. Interdire tout braconnage par une signalétique adaptée. Surveillance estivale et/ou à l'année (garde du littoral, garde de marais, police de l'environnement...)

4 Activités, projets, manifestations ou items non exhaustifs les plus couramment concernés, soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (EIN00) au regard des trois listes, nationale (LN), locale 1 (LL1) et locale 2 (LL2)

Décret n° 2010-365 du 09 avril 2010, Arrêté 11/DDTM/357 SERN-NB du 02 mai 2011, Arrêté 13/DDTM/672 SERN- TNDL du 06 décembre 2013,

disponible sur le site de la préfecture de la vendée y compris les imprimées d'évaluation des incidences Natura 2000 à l'adresse suivante <http://www.vendee.gouv.fr/natura-2000-r184.html> "A lire dans cette rubrique"

Forêt

Document s de gestion et coupes en forêt (LN items 9, 10 11 12)
Création de voie forestière (LL2 item 1)
Création de place de dépôt de bois (LL2 item 4)
Premiers boisements (LL2 item 6)
Plan départemental de protection contre l'incendie (LL1 item 21)

Agricole

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes (LL2 item 7)
Arrachage de haies (LL2 item 29)

Eau

Stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectif (LL2 item 10)
Rejet en mer (LL2 item 14)
Création de barrage de retenue, hauteur supérieur à 1m (LL2 item 20)
Création de plan d'eau (LL2 item 18)
Plan de gestion et programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau et des marais (LL1 item 3)

Urbanisme et littoral

Travaux d'aménagements (LL1 item 1)
Travaux d'aménagements portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu. (Les Sables d'Olonne, Brétignolles sur mer) (LL2 item 23)
Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts, viaducs, ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés.(LN2 item 23)
Aménagements d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports (LL2 items 30)
Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste (LN2 item 35)
Création d'unités touristiques (LN item 5)
Création d'habitations de toutes sortes (LN items 1, 5)
Projets reconnus d'intérêt général (LL1 item 25)
Installations classées pour la protection de l'environnement (LL1 item 14)
Servitudes de passage piétonnier sur le littoral (LL1 item 2)
Déchèteries, carrières, stockage de produits de toutes natures (LN items 22, 24)

Sport et culture

Manifestations sportives et culturelles de toutes natures motorisées ou non (LN items 22, 24, 25, 26, 16, 17, 18, 19, 23)
Homologation de circuit (LN item 23)
Etablissements d'activités physiques ou sportives (LL1 item 11)

Aviation

Manifestations aériennes pour tous les aéronefs de toutes natures à terre ou en mer (LN item 28, LL1 items 16, 17, 18, 19, 23)

Santé

Délimitation de zone de traitement, chimiques de parasites (chenilles, moustiques...)(LN items 16, 17, 18, 20)

Maritime

Activités d'exploitations de cultures marines (LN item 6)
Travaux et circulations d'engins sur le DPM (LL1 item 20)
Activités nautiques, sportives, festives sur le DPM (LL1 items 11, 12, 12 b 22, 24 27)
Demande de prélèvement de granulats ou expérimentations scientifiques (LL1 item 15)

Annexe 1

Qu'est-ce qu'une évaluation d'incidences Natura 2000 (EIN00) ?

L'EIN00 est une démarche obligatoire qui doit précéder l'activité, le projet ou la manifestation envisagée. Elle se traduit par la complétude d'un document que vous trouverez sur le site internet de la préfecture, en fonction de votre projet, à l'adresse suivante :

<http://www.vendee.gouv.fr/natura-2000-r184.html>

Ce document, accompagné de l'ensemble des pièces exigées, peut être dans la grande majorité des cas rempli par le demandeur.

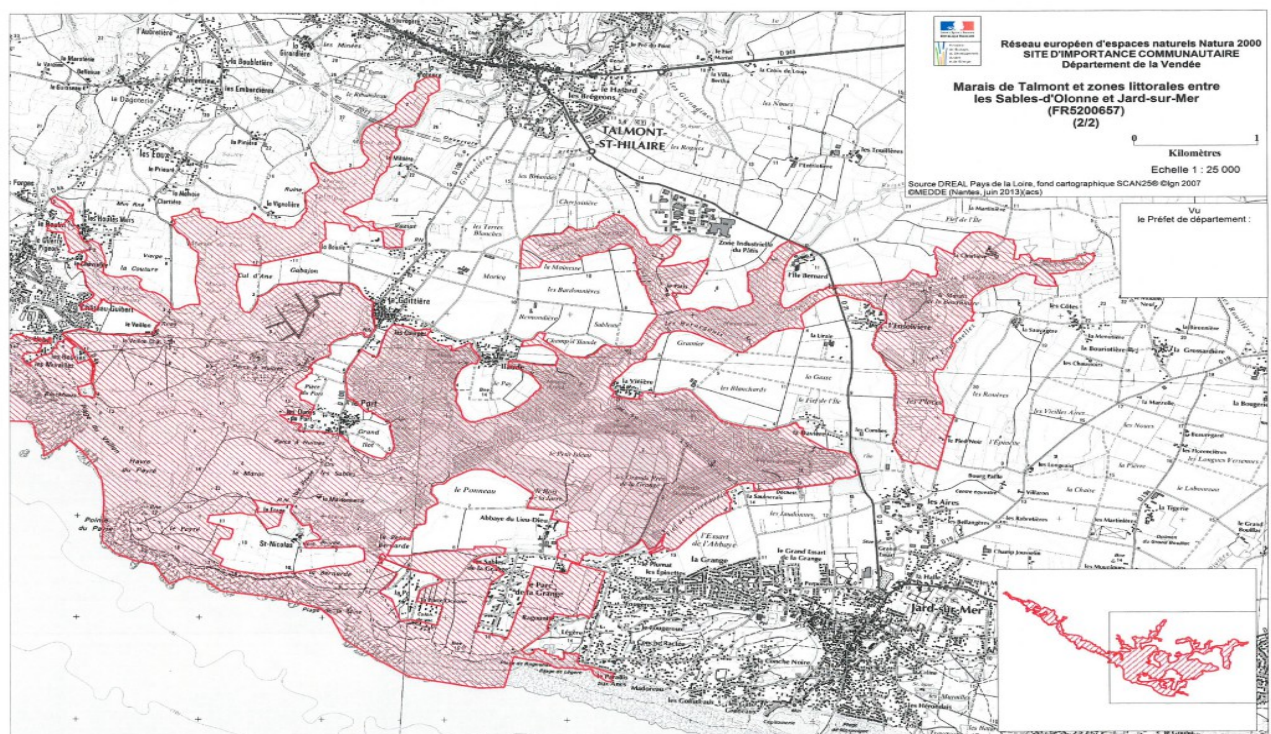
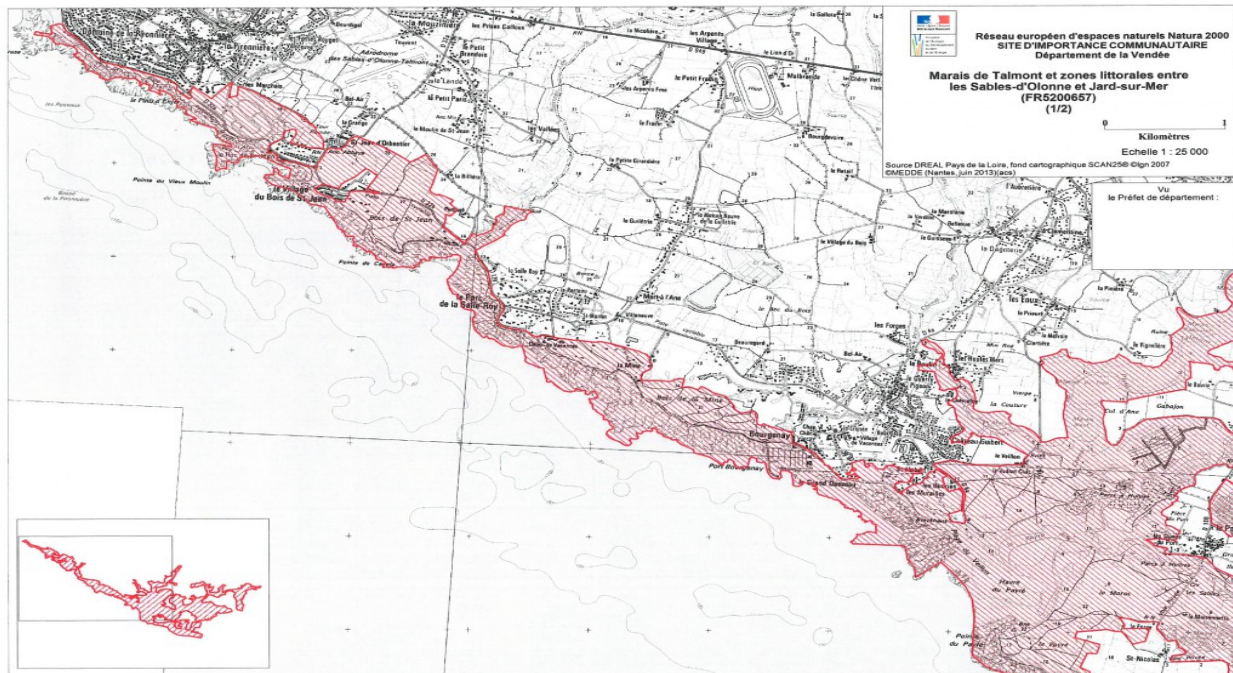
Dans de très rares cas l'aide d'un bureau d'étude peut être nécessaire.

Il sera ensuite transmis aux services instructeurs de la DDTMet / ou de la Préfecture suivant la spécificité du projet.

Les propriétaires ou locataires, particuliers, collectivités, associations, exploitants agricoles, peuvent établir un contrat, (contrat, MAE et / ou charte) dans le site Natura 2000 en prenant contact avec l'animatrice du site référencée ci-dessous.

Annexe 2

Carte du site après extension validée en 2013



Animatrice et référente :
Marine SKOPAL-PAPIN
environnement@talmontsainthilaire.fr
Mairie de Talmont-Saint-Hilaire : 02 51 90 60 42